



Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211216-16_12_21_14-DE

SLO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 DÉCEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **dix-huit décembre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR ([pouvoirs de M. Dominique CHOPPIN, de Mme Marie-Paule FONTAINE](#)), Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON ([pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR](#)), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir à M. Olivier GAUTHRON](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([suppléé par Mme Laurence SCHERRER](#)), Mme Marie-Paule FONTAINE ([pouvoir à Jean-Luc AUCLAIR](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, Aux Moyens Informatiques, aux Personnels et de la Modernisation de l'Administration.

16/12/2021/14

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	29
VOTANTS :	33

Objet : Décision Modificative N°7 (DM 7) du Budget Principal

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire, que lors de la conception du Budget Primitif 2021, l'inscription concernant le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC - article 739223) a été réalisée en reportant la somme mandatée sur l'exercice 2021.

Or, par suite de la réception de la somme réellement due, il est apparu une hausse que nous ne pouvions prévoir, d'un montant de 10 676,00 € (Dix mille six cent soixante-seize euros).

De plus, une erreur d'inscription de 9 000,00 € (Neuf mille euros) a été commise concernant le montant total des Attributions de Compensation (AC à l'article 739211).

Considérant qu'il y a lieu de prévoir par une décision modificative N°7, les crédits suffisants correspondants,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de la Décision Modificative N°7 (DM 7) du Budget Principal afin de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 014 - atténuations de produits, comme suit :

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Dépense - Fonctionnement

617.ADMT.ENVIR - 19.700,00 €
Études et recherches

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 021-200000925-20211216-16_12_21_14-DE

Dépense - Fonctionnement

739223.ADMT.NA + 10.700,00 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)

739211.ADMT.NA + 9.000,00 €
Attributions de compensation

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 décembre 2021

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER